



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120647

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/10/2021 10H42 C:000008 I:29457
V/REF : 800261
V/Email reçu le Vendredi 22/10/2021 à 10H42

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 03859
IMMEUBLE : LE 1/3/5 ECHALLON
1/3/5 RUE D'ECHALLON
01100 OYONNAX

Feillens, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 5 RUE D'ECHALLON - OYONNAX - MME THUILLIER : 0628656028 - LOGT 3002
RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOQUER ET REGLER VOLET ROULANT CHAMBRE 1

Donneur d'ordre : Mme A CORBELIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 6 DECEMBRE 2021 A 11H00 :
MALGRE NOTRE RENDEZ-VOUS PRIS, LE LOCATAIRE EST ABSENT
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION

LE 20 DECEMBRE 2021 A 15H15
A NOTRE ARRIVEE LE VOLET DE LA CHAMBRE 1 ETE DEBLOQUE
RIEN A SIGNALER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	90,00		90,00
1,00	MS00001-Forfait déplacement	50	90,00		90,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120647

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	180,00
T.V.A. a 10,00%	18,00
TOTAL T.T.C.En EURO	198,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

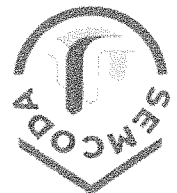
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



22/10/2021 - 10h42

Bon de Commande

N° : 800261 du 19/10/2021

Pr.

SEMOCDA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel: 04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Tennant

01570 FEILLENS

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N° : 598 881 du 31/08/2021

THCMIEPP Tyx hors contra Menuiseries int Partie privat.

01-EE-2212-ENT-6156310

Délai

Date limite exécution : 31/10/2021

Observations

Tel LOC : 06-28-65-60-28

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra

s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser		Qté	récup.
MS03016 Débloccage et réglage de volet roulant, y compris toutes sujétions		1,00	
CHAMBRE 1			

SEMOCDA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CODINA Jonathan le 19/10/2021

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)
SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15.000 €
550 route de Tennant
01570 FEILLENS
Tel: 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
RCS Bourgogne-Bresse 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMOCDA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMOCDA AGENCE D'OYONNAX

1/2

22/10/2021 à 10:41

Taxe sur la valeur ajoutée

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon

CS 91007

01009 BOURG en BRESSE CEDEX

Tél: 04.74.22.40.66



Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
- Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 5 rue d'Echallon 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
- ☐ Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
- ☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
- ☐ Cloisons intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
- ☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
- ☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Número: 800261